

Calendrier des soins de la future maman

Vous êtes enceinte et vous vous demandez si vous pouvez effectuer des soins dentaires ? Avant tout, il nous faudra évaluer votre demande et connaître la période de votre grossesse.

Signalez-nous votre état, même si vous n'êtes pas tout à fait sûre d'être enceinte.

À savoir : l'habitude d'un bon entretien bucco-dentaire, des soins effectués régulièrement, une visite de contrôle avant votre grossesse, vous permettront de passer cette période sans difficulté.



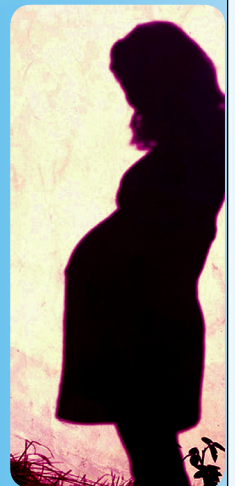
1^{er} trimestre de votre grossesse



S'il s'agit d'un cas d'urgence, une ou plusieurs séances de soins, de courte durée, pourront être effectuées. Si une radiographie est nécessaire pour le diagnostic, sachez que le fœtus n'est pas sur le trajet du rayonnement. Mais pour plus de sécurité, un tablier de radioprotection peut être employé. En cas de prescription médicale, celle-ci sera adaptée à votre état.

Une **visite de contrôle** en début de grossesse et à la fin du troisième mois nous permettra de vous donner des conseils spécifiques : soins bucco-dentaires, type d'alimentation, prévention des gingivites, hygiène de la bouche après d'éventuelles nausées...

Les soins qui ne sont pas urgents sont reportés au delà du 1^{er} trimestre.



2^{ème} trimestre de votre grossesse



Si des soins dentaires ont été reportés mais sont utiles pour intercepter des processus infectieux ou pouvant devenir douloureux, ils seront plus facilement exécutés du début du quatrième mois jusqu'à la fin du sixième mois. Si nécessaire, la dépose d'un amalgame est autorisée.

Une **visite de contrôle** (contrôle du 4^{ème} mois) permettra de vérifier votre bonne santé bucco-dentaire et l'absence de troubles tels que saignement des gencives, caries débutantes...



3^{ème} trimestre de votre grossesse



S'il s'agit d'une urgence, les soins strictement nécessaires seront effectués, avec une séance de courte durée, en position semi-assise. Votre praticien pourra se mettre en contact avec votre médecin traitant pour des décisions d'intervention ou de prescription plus complexes.

Après la naissance de bébé, un bilan dentaire complet est conseillé.

